

Entrée en vigueur – Règlement 2024-876

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire tenue le 7 octobre 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

2024-876 intitulé : « Règlement encadrant l'exercice d'un droit de préemption par la Ville de Lachute ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service des affaires juridiques, à l'hôtel de ville.

Le 8 octobre 2024
(G-2024.26)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière